



## **Regroupement de communes de 1600 habitants situé en Bourgogne comptant 136 enfants scolarisés dont 47 en maternelle et 89 en élémentaire**

### **Projet communal :**

La commune, chef-lieu de canton, accueille les enfants de cinq autres petites communes de moins de 250 habitants sans école. Elle a signé le PEDT à la rentrée 2013, les autres communes ayant une école se sont engagées l'année suivante.

C'est la communauté de communes qui a les compétences enfance/jeunesse, périscolaire et extrascolaire. Mais, les autres communes ayant une école ne se sont pas engagées en même temps.

**Population :** 0-5000

**Type :** Rural isolé

**Région (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016):** Bourgogne

### **Présentation résumée :**

L'intercommunalité est dotée depuis longtemps d'un projet éducatif territorial orienté sur le périscolaire et l'extrascolaire et s'appuie sur une association d'éducation populaire locale reconnue affiliée à une fédération nationale.

Mais la commune chef-lieu de canton a pris les devants à la rentrée 2013, en concertation avec les communes dont elle accueille les enfants. Elle s'est appuyée sur l'équipe pédagogique pour le choix de la cinquième matinée scolaire (samedi matin), et sur l'association cantonale pour l'approche méthodologique, le diagnostic, le projet d'évaluation, l'association des enfants aux choix et la place des parents.

La taille de la commune, les relations de proximité ont permis une construction partagée à partir de valeurs et d'objectifs partagés.

Les points forts sont la volonté de faire découvrir aux enfants des activités culturelles et artistiques, sportives et ludiques méconnues ou peu accessibles jusqu'alors à beaucoup d'enfants, dans l'esprit des centres de loisirs éducatifs et de les associer aux choix.

L'alternance des deux jours concentrant le nouveau périscolaire entre maternelle et élémentaire permet de limiter le nombre d'animateurs à recruter et de leur assurer un temps de travail suffisant en lien avec l'extrascolaire et le périscolaire existant.

La question des transitions entre temps scolaire et périscolaire est bien anticipée avec des temps de concertations entre professionnels et avec une charte de vie et de règles communes. La gestion de la sieste sur temps scolaire en maternelle et de sa sortie échelonnée entre temps scolaire et périscolaire avec des temps de jeux libres souples est maîtrisée collectivement.

### **Nombre d'écoles concernées (maternelles et élémentaires) :**

- 1 école primaire publique
- 1 collège public

**Nombre d'enfants concernés :** 136 enfants du premier degré (47 maternelles et 89 élémentaires)

### **Temps éducatifs couverts par le PEDT:**

- Péri-scolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (N.A.P.)

### **Thématiques péri-scolaires couvertes par le PEDT :**

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques / techniques
- Ateliers de lecture
- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Citoyenneté
- Développement durable
- Informatique
- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente
- Autres : Patrimoine naturel local, Médias, Jeux anciens

### **Forme d'organisation des activités :**

- Accueil de loisirs péri-scolaire déclaré (dit ALSH – accueil de loisirs sans hébergement)
- Ateliers (mono activité)
- Etude surveillée
- Accueil, garderie
- Autres : Aide aux leçons par parents bénévoles, conseils d'enfants

### **Locaux mobilisés dans et hors l'école :**

**Ecole :** terrain de sports, salles d'activités, restaurant, cours et préaux,

**Extérieur :** local municipal, gymnase, stade, local associatif, salle des fêtes, bibliothèque, Sentier pédagogique de découverte de la faune et de la flore, espaces naturels,

### **Services municipaux concernés par les activités du PEDT :**

Education, restauration scolaire, sport,

### **Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):**

Clubs sportifs

### **Autres associations locales:**

Association de parents, Amicale laïque, OCCE

### **Associations partenaires:**

- Association agréée au niveau national complémentaire de l'enseignement public

- Association agréée au niveau local « jeunesse éducation populaire »
- Fédérations sportives agréées

#### **Statut des intervenants dans les activités du PEDT :**

- o Animateurs associatifs
- o Bénévoles (parents d'élèves, retraités)

#### **Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :**

Lecture, EAC-théâtre/musique/patrimoine, EDD, Sports, Mathématiques-sciences, TICE, Citoyenneté, Vivre ensemble, Education à la santé, Education aux médias, à l'image,

#### **Les opérateurs en charge du PEDT :**

- Prise en charge directe par la collectivité : non
- Délégation à une association : oui à association locale affiliée à une fédération nationale

**Coordinateur du PEDT :** oui

**Statut :** personnel associatif

**Référent par école :** oui, associatif

#### **Comité de pilotage du projet :**

Participants :

- Elus de la commune
- Représentants enseignants
- Représentants des parents d'élèves
- Représentants d'associations partenaires
- Représentants de l'association gestionnaire
- Parents bénévoles

Fréquence des réunions : Trimestriel minimum

**Comité ou instance de coordination technique :** non

La coordination est assurée par l'association gestionnaire.

**Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT:** Oui

Temps concernés (matin, midi, soir, 3 heures réformes (N.A.P.), extra-scolaire)

Organisateur : associatif

#### **Concertation :**

Avant, pendant, bilan

Avec les enfants en conseils d'enfants, avec les enseignants et les parents, les associations locales et les clubs sportifs.

Modalités : Réunions des acteurs et partenaires, conseils d'enfants,

#### **Articulation avec d'autres projets :**

PEL et CEJ intercommunaux anciens hors temps scolaires.

Dates de lancement du PEDT : rentrée 2013

Du PEL : ancien

## Modalités d'évaluation prévue

Dans le PEDT, des critères et indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont définis pour servir au pilotage du projet et à son évolution.

Qui évalue : Le comité de pilotage accompagné par l'association d'éducation populaire gestionnaire et par des associations partenaires est chargé de l'évaluation.

Évaluation partagée : oui

## Éléments qualitatifs (points forts du projet) :

### - Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation) :

Il existait un PEL intercommunal sur les temps péri et extrascolaires et une association cantonale d'éducation populaire qui gère des ALSH depuis longtemps.

Un diagnostic partagé des ressources humaines, des espaces disponibles dans l'école et autour, des associations et clubs sportifs, de la situation sociale des habitants et des attentes des enfants et des parents a été réalisé.

L'équipe pédagogique de l'école a mis au cœur de son propre projet la convergence et la coopération des adultes co-éducateurs, l'articulation des temps éducatifs.

C'est le conseil d'école et l'équipe pédagogique qui ont fait le choix du samedi matin, validé par le DASEN sur la base de l'intérêt des enfants.

Le Maire et les élus se sont mobilisés et ont rassemblé tous les acteurs.

Le projet d'école, le projet d'animation de l'association déléguée et le PEDT sont bien articulés.

Les objectifs d'évaluation sont identifiés avec des indicateurs simples.

### - Adaptation aux caractéristiques de la commune

La commune a choisi de faire confiance à l'association d'éducation populaire du canton reconnue pour la qualité de sa démarche et de son projet.

La découverte du patrimoine naturel (faune et flore) est un axe important du projet.

Les horaires sont adaptés aux transports scolaires desservant les cinq autres communes sans école avec une garderie « bus » en lien avec le collège.

Le choix du samedi a tenu compte du faible nombre de familles monoparentales et/ou recomposées et de la proximité.

### - Utilisation des ressources locales

Le diagnostic de départ a permis d'identifier les ressources humaines et les compétences pouvant épauler l'association gestionnaire, les espaces et locaux disponibles dans l'école et à proximité.

### - Pistes d'évolution

Le travail d'évaluation partagée mis en place va guider l'adaptation du projet et des activités.

Les autres communes de la communauté de communes ont démarré à la rentrée 2014. Cela va faciliter à terme une meilleure articulation des compétences.

## Organisation des horaires dans le cadre du PEDT :

### Horaire élémentaire

	7h30	9h	12h	13h30	16h30	18h
Lundi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Mardi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	périscolaire	temps scolaire	jeux libres
Mercredi	extrascolaire du mercredi					
Jeudi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Vendredi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	périscolaire	temps scolaire	jeux libres
Samedi	7h30	9h	12h			
	garderie	temps scolaire				

### Horaire maternelle

	7h30	9h	12h	13h30	16h30	18h
Lundi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Mardi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire dont sieste	périscolaire	jeux libres
Mercredi	extrascolaire mercredi					
Jeudi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	périscolaire	
Vendredi	garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire dont sieste	périscolaire	jeux libres
Samedi	7h30	9h	12h			
	garderie	temps scolaire				